

Dans le cadre de plan national Ecophyto II, ce bulletin de veille bibliographique est destiné aux professionnels des JEV (Jardins, espaces végétalisés et infrastructures).

SOMMAIRE

VEILLE ISSUE DE LA PRESSE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE	1
Reconnaissance et gestion de la flore spontanée	1
Reconnaissance et gestion des organismes nuisibles	1
Méthode de lutte et biocontrôle	2
Réglementation et bonnes pratiques	2
VEILLE REGLEMENTAIRE	4

Revue / sources citées dans ce numéro

Commission européenne	Europe
Développement durable et territoires	France
Espace public & paysage	France
Lien horticole	France
Matériel & paysage	France
Référence-Environnement	France

Réalisé par le centre technique national :

Plante&Cité
Ingénierie de la nature **en ville**
Center for landscape and **urban** horticulture

VEILLE ISSUE DE LA PRESSE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

RECONNAISSANCE ET GESTION DE LA FLORE SPONTANEE

HADDAD, Yaël. **Cimetières normands : accompagner les collectivités vers le zéro phyto.** *Lien horticole*, 31 janvier 2018, n° 1044, p. 10-11 (2 p.)

Retour sur le colloque organisé par Florysage, en novembre 2017, sur le thème de la gestion écologique dans les cimetières. Les initiatives menées dans la région, les outils d'aide à la compréhension du contexte spécifique au cimetière, le programme Alt'Cim (mené suite à un appel à projets AFB), et deux sites pilotes ont été présentés.

Article

PELLEGRINI, Patricia. **Pieds d'arbre, trottoirs et piétons : vers une combinaison durable ?** *Développement durable et territoires*, juillet 2012, vol. 3, n° 2, 20 p.

Si l'arbre d'alignement est géré à Paris par la Direction des espaces verts, son pied relève de trois autres Directions : voirie, propreté, urbanisme. Les grilles sont des facteurs de risques pour les piétons et leur absence favorise le piétinement, néfaste pour les arbres. D'autres aménagements tels l'enherbement et la végétalisation sont encouragés, contribuant à une trame verte. La présence d'herbe exprime cependant malpropreté et négligence pour certains et complique la tâche du service Propreté qui lui préfère un revêtement perméable mais inerte, nommé stabilisé. Une coordination de l'espace public a été créée afin d'établir une gestion prenant en compte la diversité des points de vue ; elle arbitre les choix en fonction de l'usage des rues et de l'image que l'herbe en renvoie.

Etude scientifique

 Télécharger l'étude sur journals.openedition.org -> Portail Open Edition (Site consulté le 07/02/2018)

HADDAD, Yaël. **Diversification des outils pour l'entretien.** *Matériel & paysage*, décembre 2017, n° 134, p. 41-43 (3 p.)

Retour d'expérience de la ville de Vauréal dans le Val d'Oise, sur ses pratiques d'entretien des espaces verts, dans le contexte du zéro phyto : l'organisation de l'équipe a été repensée selon les compétences des jardiniers, la fourniture des végétaux est principalement locale, les techniques et matériels ont été expérimentés pour s'adapter à une gestion différenciée des sites et une communication est assurée pour sensibiliser les habitants aux nouvelles pratiques.

Article

RECONNAISSANCE ET GESTION DES ORGANISMES NUISIBLES

CHAPIN, Eric. **Laurier sauce : problèmes sanitaires connus et potentiels.** *Lien horticole*, 10 janvier 2018, n° 1041, p. 10-11 (2 p.)

Tour d'horizon des problèmes sanitaires existants ou potentiels du laurier sauce (*Laurus nobilis*) : psylle du laurier (*Lauritioza alacris*), acariens ériophyides (*Cecidophyes lauri*, *Cecidophyopsis malpighianus*, *Eriophyes lauricolous* et *Calepitrimerus russoi*), cochenilles, tigre du laurier (*Stephanitis lauri*), scolyte (*Xylosandrus compactus*) et autres ravageurs et maladies, telles que *Xylella fastidiosa*.

Article

AVERSENQ, Pierre. **Le chêne vert.** *Lien horticole*, 24 janvier 2018, n° 1043, p. 12-13 (2 p.)

Le chêne vert (*Quercus ilex*) présente peu de parasites et ravageurs sauf en conditions environnementales défavorables. L'auteur fait un portrait de l'arbre avant d'indiquer ses sensibilités environnementales et ses

grandes affections parasitaires : le phytopte du chêne vert (*Aceria ilicis*), l'acarier du charme (*Eotetranychus carpinii*), les mineuses foliaires, des pucerons, le *phylloxera* du chêne (*Phylloxera quercus*), le bombyx disparate (*Lymantria dispar*), le bupreste des branches du chêne (*Coroebus florentinus*), le kermès des teinturiers (*Kermes vermilio*), le grand capricorne du chêne (*Cerambyx cerdo*), l'armillaire (*Armillaria mellea*), le parasite *Phytophthora cinnamomi*, l'amadouvier officinal (*Fomes fomentarius*), le phellin robuste (*Phellinus robustus*), le polypore larmoyant (*Inonotus dryadeus*), le polypore géant (*Meripilus giganteus*) et enfin les ganodermes (*Ganoderma spp.*)

Article

METHODE DE LUTTE ET BIOCONTROLE

La lutte contre le charançon rouge, une nécessité. *Espace public & paysage*, janvier 2018, n° 186, p. 58-59 (2 p.)

Focus sur les méthodes de lutte contre *Rhynchophorus ferrugineus*, le charançon rouge des palmiers, qui sévit dans le sud-est de la France, et contre lequel une lutte obligatoire est décidée depuis 2010. S'ajoutent à ces méthodes, la lutte collective à organiser avec les propriétaires privés et la surveillance par monitoring.

Article

ZEBBOUDJ, Idir. **Les 48 h du Gazon Sport Pro.** *Matériel & paysage*, décembre 2017, n° 134, p. 44-46 (3 p.)

Retour sur la manifestation biennale dédiée aux terrains engazonnés de sport professionnel "les 48 heures du Gazon Sport Pro", organisée par Profield Events au stade de France en 2017. Elle était également ouverte au sport amateur et aux collectivités territoriales. Les thèmes abordés ont porté sur les critères de qualité d'un bon gazon pour la pratique d'un sport de haut niveau, la santé et la sécurité physique des joueurs, les substrats renforcés dits aussi "hybrides", le travail mécanique comme alternative aux produits phytosanitaires, et enfin des innovations dans le diagnostic ou le traitement des maladies des gazons (une biopuce et la luminothérapie).

Article

REGLEMENTATION ET BONNES PRATIQUES

BAUDET, Alice / PRINGARD, Nathalie. ACTA. **Index phytosanitaire ACTA 2018.** 2017, 1052 p.

L'index phytosanitaire est un outil à

destination des professionnels. Il répertorie les produits phytopharmaceutiques autorisés en France par usage. Il contient des informations générales sur la protection des plantes (notamment les actualités réglementaires et les textes de base), des informations sur les firmes phytosanitaires et les prestataires. Des listes alphabétiques sont proposées en annexes : les substances actives autorisées par culture et par usage (liste arrêtée au 15 juin 2017), une liste des spécialités commerciales et enfin les associations entre substances actives et spécialités commerciales.

Ouvrage

 Commander l'ouvrage sur www.acta.asso.fr -> Acta (46 €)

VIDRIL, Valérie. **Xylella fastidiosa. Davantage d'exigences pour une lutte renforcée.** *Lien horticole*, 17 janvier 2018, n° 1042, p. 5 (1 p.)

Le point est fait sur la bactérie *Xylella fastidiosa* : une décision publiée au Journal officiel de l'Union européenne du 16 décembre 2017 (2017/2352) révisé les mesures relatives à la gestion de la bactérie. Cette décision porte sur la liste des zones infectées, les mesures d'enrayement, les zones tampons, la production et le mouvement des plantes pour la plantation.

Brève

Commission européenne. [Rapport de la commission au parlement européen et au conseil sur les plans d'action nationaux des Etats membres et sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la directive 2009/128/CE sur une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable](#). 10 octobre 2017, 21 p.

Pour rappel, cette directive 2009/128/CE prévoit une série d'actions visant à parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec un développement durable dans l'Union en réduisant les risques et les effets de l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et l'environnement et en encourageant le recours à la lutte intégrée contre les ennemis des cultures (PBI – Protection biologique intégrée) et à des méthodes ou techniques de substitution, telles que les moyens non chimiques alternatifs aux pesticides. Ce document est accompagné des rapports d'audits et rapports de synthèse, disponibles en ligne.

Rapport

 Télécharger le rapport sur ec.europa.eu -> Commission européenne (Site consulté le 05/02/2018)

Biostimulants, usages et avantages. *Espace public & paysage*, janvier 2018, n° 186, p. 60-61 (2 p.)

L'article rappelle ce que sont les biostimulants, la réglementation actuelle, les rôles et les avantages de ces solutions. Il précise les produits autorisés pour les stimulateurs de croissance et pour les préparations microbiennes, et leurs usages.

Article

VEILLE REGLEMENTAIRE

Pour obtenir le texte réglementaire, cliquez sur son titre : Ctrl + clic sur le lien

[Rectificatif au règlement d'exécution \(UE\) 2017/842 de la Commission du 17 mai 2017](#) renouvelant l'approbation de la substance active à faible risque Coniothyrium minitans souche CON/M/91-08, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission . (J.O.U.E. du 05-01-2018)

[Arrêté du 17 janvier 2018](#) modifiant l'arrêté du 23 décembre 2015 relatif aux mesures visant à éviter l'introduction et la propagation dans l'Union de Xylella fastidiosa (Wells et al.) . (J.O. du 23-01-2018)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2018/84 de la Commission du 19 janvier 2018](#) modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 en ce qui concerne la prolongation de la période d'approbation des substances actives «chlorpyrifos», «chlorpyrifos-méthyl», «clothianidine», «composés de cuivre», «dimoxystrobine», «mancozèbe», «mécoprop-P», «métirame», «oxamyl», «pethoxamid», «propiconazole», «propinèbe», «propyzamide», «pyraclostrobine» et «zoxamide». (J.O.U.E. du 20-01-2018)

[Note de service DGAL/SDQSPV/2018-54 du 22-01-2018](#) : Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.

[Règlement d'exécution \(UE\) 2018/112 de la Commission du 24 janvier 2018](#) renouvelant l'approbation de la substance active à faible risque «laminarine» conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission. (J.O.U.E. du 25-01-2018)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2018/113 de la Commission du 24 janvier 2018](#) renouvelant l'approbation de la substance active «acétamipride» conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission. (J.O.U.E. du 25-01-2018)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2018/155 de la Commission du 31 janvier 2018](#) modifiant le règlement d'exécution (UE) no 686/2012 de la Commission assignant aux États membres, aux fins de la procédure de renouvellement, l'évaluation des substances actives.

Sources consultées le 09/02/2018 : www.reference-environnement.com ; www.economie.gouv.fr/dgccrf ; eur-lex.europa.eu , www.anses.fr,

Pour aller plus loin :

Consulter la docuthèque sur [/www.ecophyto-pro.fr/](http://www.ecophyto-pro.fr/)

Consulter la rubrique Réglementation sur www.ecophyto-pro.fr

Réalisé par : © Plante & Cité • www.plante-et-cite.fr